



Les associations musique davantage défendues

Par **mabrouk01**, le **09/11/2012** à **20:45**

Bonjour,

je travaillais dans une association musique en tant que prof et j'étais payée mais j'ai perdu aux prud'hommes , est ce les prud'hommes n'auraient pas tendance à donner raison à l'association parcequ'elle est gérée par des bénévoles mais paye ses professeurs de musique et qu'une association n'a pas beaucoup d'argent ? et si oui est ce le juge en appel qui est lui professionnel jugera mieux ?

merci

Par **pat76**, le **10/11/2012** à **17:34**

Bonjour

Quel était le motif du litige avec votre employeur?

Vous étiez en audience de référé ou il y a eu conciliation et jugement par la suite?

Par **mabrouk01**, le **10/11/2012** à **18:10**

Bonjour

faute grave (manque de confiance et absence injustifiée)

et il y eut une conciliation et ensuite jugement par la suite

qu'en pensez vous ?

merci